



# COMMISSION HUNTER

## REGLEMENT 2023

Validé par le comité directeur du 6 septembre 2022

### COMPOSITION DE LA COMMISSION

| Président                    |  |                |                           |
|------------------------------|--|----------------|---------------------------|
| Nom                          | Statut   | Coordonnées    |                           |
| OUVRIER-BUFFET Violaine      | Enseignante<br>Officiel de compétition<br>Cavalière de compétition | 06 14 65 03 15 | chouchou13b@sfr.fr        |
| Référent                     |  |                |                           |
| Nom                          | Statut   | Coordonnées    |                           |
| PANCRAZI Jennifer            | Enseignante<br>Officiel de compétition<br>Cavalière de compétition | 06 29 02 92 22 | jennipanrazi@gmail.com    |
| Membres                      |  |                |                           |
| Nom                          | Statut   | Coordonnées    |                           |
| OUVRIER BUFFET<br>Anne-Laure | Cavalière de compétition   | 06 88 79 46 54 | ghjacarina@hotmail.com    |
| FERAUD Marion                | Enseignante<br>Officiel de compétition<br>Cavalière de compétition | 06 76 83 07 28 | marion.feraud@cegetel.net |

#### 1. Règlement FFE Hunter :

Les organisateurs s'engagent à respecter le règlement général des compétitions et le règlement spécifique HUNTER à télécharger :

<https://www.ffe.com/Disciplines/General/Hunter/Reglement>

## **2. Championnat Régional**

### 2.1 Date du Championnat

Le Championnat Régional HUNTER sera organisé par le centre équestre de Balagne au sein de sa structure en date des 16 ET 17 DECEMBRE 2023.

### 2.2 Cahier des charges

Pour accueillir le Championnat Régional, l'organisateur devra :

- Avoir organisé à minima un concours officiel de divisions **amateur et club** au cours des deux saisons précédant le Championnat ;
- Souscrire et produire un contrat d'assurance pour recevoir les manifestations ;
- Offrir des carrières et paddocks en état : entretenus, arrosés et clos avec entrée sécurisée pour les poneys et les chevaux se référer au règlement hunter pour la dimension des carrières ;
- Offrir un parc d'obstacle adapté à la discipline (sous bassement, plots, fleurs ....) ;
- Disposer d'hébergements pour les chevaux participants (boxes et/ou paddocks) ;
- Disposer d'un espace pour le stationnement des vans ;
- Disposer de toilettes ;
- Prendre en charge le transport, le gîte et le couvert des juges, chef de piste et commissaire au paddock ;
- Disposer d'un matériel sono en état de marche suffisamment puissant, diffusable sur l'ensemble du terrain ;
- Assurer la restauration et la buvette sur place ;
- Prévoir un podium avec micro et un buffet pour la remise des récompenses ;
- Prévoir une remise des prix par épreuve et un podium pour le Championnat ;
- Transmettre les résultats au CRE dès le lendemain de la manifestation au plus tard.

### 2.3 Engagement et dotation minimum amateur

- Engagement 26 € et dotation de 140 € par épreuve critérium amateur 1
- Engagement 24 € et dotation de 120 € par épreuve critérium amateur 2
- Engagement 22 € et dotation de 100 € par épreuve critérium amateur 3
- Engagement 20 € et dotation de 80 € par épreuve critérium amateur 4

Distributions réglementaires.

### 2.4 Épreuves du Championnat

Attention : les cavaliers pourront participer à plusieurs championnats mais prétendre à un seul podium.

Si les cavaliers concourent dans des catégories différentes c'est le classement de la catégorie la plus haute qui sera retenu.

### **Épreuves Club**

Le Championnat division Club se concourra sur deux épreuves : maniabilité et mixte

- Club 4 figures imposées x2
- Club 3 mania et mixte
- Club 2 mania et mixte
- Club 1 mania et mixte
- Club élite mania et mixte

### **Épreuves amateur**

Le Championnat division Amateur se concourra sur deux épreuves : mixte et grand prix

- Amateur 4 mixte et amateur 4 grand prix
- Amateur 3 mixte et amateur 3 grand prix
- Amateur 2 mixte et amateur 2 grand prix
- Amateur 1 mixte et amateur 1 grand prix

Afin de prétendre au titre de Champion de Corse, il est obligatoire d'être titulaire d'une licence amateur.

## 2.5 Récompenses

- Prendre en charge les récompenses : coupes, plaques et flots pour les épreuves, trophées et cadeaux pour le podium des Championnats
- Les flots et les plaques devront revêtir le logo du CRE Corse. En plus des récompenses traditionnelles, il est conseillé de rajouter des cadeaux dans les épreuves club pour les plus jeunes cavaliers.

## 2.6 Organisation

- L'organisateur devra mettre à la disposition exclusive des concurrents engagés au moins une carrière de détente et une carrière de compétition pendant toute la durée de l'événement.
- Les épreuves Club mania se dérouleront le samedi et les épreuves Club mixte le dimanche.
- Prévoir obligatoirement un commissaire au paddock
- Prévoir trophées, coupes, flots et plaques floqués CRE Champion 2023, Championnat 2023.

## 2.7 Appel à candidature

1. Le CRE Corse adressera l'appel à candidature à tous les clubs régionaux ayant organisé UN concours de HUNTER avec des épreuves de divisions Amateur et Club au cours des deux exercices sportifs précédents.

2. Les candidatures reçues seront soumises à l'avis de la commission puis à la validation du comité directeur. Les candidatures ne répondant pas au cahier des charges seront écartées. Les candidats devront compléter leur candidature par un formulaire présentant leur structure et faisant ressortir

l'adéquation de leur offre avec le cahier des charges présenté dans le règlement de la commission Hunter.

3. Parmi les candidatures répondant au cahier des charges, la priorité sera donnée au centre équestre ayant organisé le Championnat à la date la plus ancienne.

Le centre équestre percevra les engagements des cavaliers ainsi que le budget du Championnat. L'organisateur pourra prétendre à une avance sur l'aide attribuée pour l'organisation du Championnat à hauteur de 50% maximum du montant total de l'aide. Il lui appartient d'en faire la demande auprès du CRE

## **2. Coupe de Corse de hunter club**

Une coupe de corse aura lieu en 2023, elle prendra en compte les compétitions entre Janvier 2023 et la finale qui aura lieu en meme temps que le championnat regional (16 et 17 decembre).

Le club organisateur pourra choisir le type d'épreuve de son choix, il devra cependant faire au minimum 1 épreuve par indice. Si plusieurs épreuves d'un meme indice sont réalisées, seule la meilleure note du concours par indice sera retenue pour la Coupe.

Pour la Coupe, les 4 meilleures notes sur 4 concours différents seront totalisées. Pour les cavaliers ayant plusieurs chevaux dans une meme épreuve, seule la meilleure note sera prise en compte pour la Coupe.

Un cavalier classé dans plusieurs épreuves de la Coupe devra choisir dans quelle épreuve il souhaite participer à la finale de la Coupe. Elle pourra etre différente de celle du Championnat.

## **4. Budget de la commission 2022/2023**

### **Budget alloué à la commission Hunter 2022/2023**

| <b>Aides aux concours</b> | <b>Championnat Régional</b> | <b>Formation des officiels de compétition</b> | <b>Matériel</b> |
|---------------------------|-----------------------------|---|-----------------|
| 2100€                     | 2 000,00 €                  | 1000€   | 0               |

### **Ventilation des aides à l'organisation des concours 2022/2023**

| <b>Organisateur</b>         | <b>Date</b>           | <b>Nature du concours</b> | <b>Montant de l'aide</b> |
|-----------------------------|-----------------------|---------------------------|--------------------------|
| CE de Balagne               | 02/10/22              | Concours Amateur          | 400,00 €                 |
| FAE equiloisirs             | 22 et 23/10/22        | Concours Amateur          | 400,00 €                 |
| <b>Championnat Régional</b> | <b>26 et 27/11/22</b> | <b>Concours Amateur</b>   | <b>2 000,00 €</b>        |
| FAE equiloisirs             | 18 et 19/02/23        | Concours Amateur          | 400,00 €                 |
| CE Domaine d'Anghione       | 11 et 12/03/23        | Concours Amateur          | 400,00 €                 |

|                               |                |                  |                  |
|-------------------------------|----------------|------------------|------------------|
| Ecuries de san guiliano       | 15 et 16/04/23 | Concours Club    | 100.00 €         |
| CE de Balagne                 | 6 et 7/05/23   | Concours Amateur | 400,00 €         |
| FAE equiloisir                | 21 et 22/10/23 | Concours Amateur | 400,00 €         |
| CE Domaine d'anghione         | 25 et 26/11/23 | Concours Amateur | 400,00 €         |
| Championnat/final coupe       | 16 et 17/12/23 | Concours Amateur | 3000,00 €        |
| <b>TOTAL Budget 2022/2023</b> |                |                  | <b>5300,00 €</b> |

xxxxxx = budget 2023/2024

Les aides allouées par le CRE sont des sommes plafonnées. Elles sont payées sur présentation de factures justifiant des dépenses inhérentes à l'organisation du concours (récompenses, matériel, etc.).

L'organisateur doit en faire la demande par mail auprès du CRE 30 jours après la compétition.

Les concours ajoutés hors réunion du calendrier et non inscrits dans ce tableau ne pourront pas bénéficier de l'aide du CRE Corse.

Les concours non réalisés ne bénéficieront d'aucune aide.

## 5. Obligations des organisateurs

> effectuer une remise des prix à l'effigie du CRE avec la présence d'un membre, au-moins, du Comité Directeur, le cas échéant, du président de la commission.

> mentionner le lien vers le formulaire de satisfaction dans les informations utiles de sa DUC : [https://www.cre-corse.fr/forms/Formulaire-de-satisfaction-en-ligne\\_f3.html](https://www.cre-corse.fr/forms/Formulaire-de-satisfaction-en-ligne_f3.html)

> mentionner le CRE dans le programme (épreuve CRE).

> respecter le protocole sanitaire en vigueur (COVID-19).

Les organisateurs doivent faire appel à des officiels de la compétition qualifiés (juge et chef de piste), le cas échéant, à une personne ayant participé à une formation labellisée FFE de niveau Club.

La commission est à la disposition des organisateurs pour tout conseil afin de préparer leurs concours dans les meilleures conditions.

**TOUT ORGANISATEUR NE RESPECTANT PAS LES OBLIGATIONS QUI LUI INCOMBENT NE POURRA PRÉTENDRE À L'AIDE FINANCIÈRE DU CRE**